



A quoi joue le quotidien *L'Équipe* ?

Nous apprenons par voie de presse que le quotidien sportif *L'Équipe* vient de passer un partenariat avec un géant de l'Internet afin d'intégrer la liste des produits qu'il distribue via son offre « Amazon Prime Now » qui permet de livrer une commande en moins de 2 heures dans Paris et 25 villes de la petite couronne.

Cette vente à l'unité est pour nous ni plus ni moins que de la vente au numéro et doit se conformer aux règles en vigueur. Le journal *L'Équipe* doit respecter le contrat d'exclusivité qui le lie à Presstalis.

Cet éditeur prendrait-il ses rêves pour des réalités en s'affranchissant des modalités définies par la loi Bichet qui garantit le pluralisme de la presse ?

Au moment où la représentation nationale a engagé les manœuvres pour modifier cette loi, ce contournement du réseau pourrait être révélateur de ce que certains éditeurs souhaiteraient voir se réaliser à l'avenir et nous apparaît comme une menace sérieuse contre le système de distribution de la presse.

Nous ne pouvons accepter cet état de fait. Comme tous les autres quotidiens nationaux, celui-ci doit respecter la législation et nous appelons le Conseil supérieur des Messageries de Presse à se saisir de ce problème.

Notre syndicat porte l'exigence d'une distribution coopérative de la presse et encore plus solidaire qui permette à chaque éditeur, à travers la péréquation des coûts, d'être distribué de manière égalitaire sur l'ensemble du territoire.

Paris, le 11 juin 2018